Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042711-DE

DÉLIBÉRATION N°2026042711
DÉSIGNATION REPRESENTANT LANTIC AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU PAYS DE SAINT-BRIEUC.

Le Conseil de développement est consulté par les collectivités dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des documents stratégiques de planification (SCOT, PCAET, Projet de territoire…) mais peut également être saisi ou s'autosaisir de tout sujet d'intérêt pour le territoire afin de produire des avis et émettre des préconisations. Vous trouverez ci-joints une synthèse de nos contributions. Au-delà de ce « laboratoire d'idées », nous pouvons également vous accompagner dans la création et l'animation de démarches participatives sur votre commune.

Par ailleurs, le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc est étroitement associé à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays à travers, notamment, l'examen des projets qui en relèvent.

Afin d'assurer une représentativité de toutes les communes, il a été convenu avec les EPCI que chaque collectivité désigne un/e habitant/e (or élu/e/s communautaires), afin de siéger au Conseil de développement et de participer à nos travaux.

Le Conseil Municipal est donc amené à désigner un représentant pour siéger au conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc, pour une durée de 3 ans à compter du printemps 2026, date du renouvellement de l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Madame Sandrine OLLIVIER pour siéger au Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

La secrétaire,
Léone LE PROVOST

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042711-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Matthieu SAINT-CAST, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Ludovic COTARD, M. Dominique HALAIS, Mme Adeline LORANT, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, Mme Marygold ULTRÉ, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Géraldine JOUANY (arrivée à 19h43)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Léone LE PROVOST a été nommée secrétaire de séance